

Entre local et global, la gouvernance associative : quels rôles, quels coûts, quelle éthique ?

pierre.bricage@univ-pau.fr

Associations ALBA & PELLÉAS

résumé

Un bilan de 10 ans de vie associative, de terrain, est présenté à travers 3 exemples :

- la **protection de l'environnement** (protection des haies et de leurs espèces en danger),
- la **prévention des risques sanitaires** (risque grippal lié à l'agriculture industrielle),
- la **conservation du patrimoine** (réhabilitation d'un site : bâtiments, technologie, culture).

Ils permettent **d'évaluer les rôles** respectifs (passifs ou actifs, et positifs, négatifs ou neutres) des individus, des associations et des collectivités locales et territoriales.

Ce bilan montre que ni l'éducation, ni la santé, ni la culture, ni la sanction, ne pèsent face à l'économie du profit. À partir de **l'estimation des avantages économiques et des inconvénients sociaux ou sanitaires** qui en résultent, on peut estimer les coûts économiques de la suppression de ces risques et les rôles que peuvent jouer les partenaires sociaux et l'état.

Quelle gouvernance pour demain si aucune **éthique** humaniste n'est "imposée" par les décideurs ? Existe-t-il une forme de gouvernance, à avantages et inconvénients réciproques et partagés entre partenaires, permettant un **développement durable** ?

Introduction

1. Le coût de la protection de l'environnement : l'exemple des haies et fossés ruraux.

a. Un petit chemin rural abandonné...¹ ou "Pour vivre heureux, vivons cachés !"

Avant la Révolution française, il reliait le village du plateau, avec ses champs de blé, au moulin à eau, à moudre le grain, de la rivière en contrebas. Vital **pour la survie et l'économie du village**, ce chemin de terre était large² d'environ 6 mètres à l'endroit le plus étroit, où il passait sur un pont, car il devait non seulement permettre le passage des chariots descendant le grain et remontant la farine, mais en même temps l'entretien des fossés d'écoulement des eaux du plateau argileux imperméable (voir **figure 1**).

Cet écoulement normal des eaux, par les fossés qui bordent les parcelles 134 et 135 (dont la servitude prédielle est affectée aux propriétaires des parcelles 139, 138, 137, 134, 135, 136, et 290), se termine "naturellement" à l'à-pic de la falaise sur la parcelle 155. Sauf pour la parcelle 139 en amont, ces parcelles ont toujours été utilisées comme champs cultivés.

¹ L'année 2004 est en France, l'année des chemins !

² Cet ancien chemin rural, cadastré 134 et 135, bifurque sur un ancien **pont de type romain** au confluent des parcelles 137, 145, 136 et 290. Il est difficile actuellement d'estimer sa largeur initiale...

au niveau du pont, avec le fossé, elle était d'au moins **10 pas**.

Le pas valait 1 pied 11 pouces soit environ 0,623 mètre (1 pied de roi valait 12 pouces, soit environ 32,5 cm).

Avec le remembrement et le goudronnage des routes, le pont est maintenant perdu au milieu des champs... Son abandon avait permis le développement des haies vives, le long du chemin et du fossé, et l'installation d'espèces de milieux à la fois sec et humide, mais ombrophiles :

- animaux, comme la petite grenouille verte arboricole méditerranéenne³ et la salamandre tachetée⁴,
- végétaux, comme la renoncule aquatique⁵ et la luzule champêtre.

Espèce protégée, la grenouille verte a la faculté de changer de couleur suivant le support et la température. Sa coloration est vert tendre, mais il existe des spécimens dont la couleur va du jaune-vert au bleu-turquoise dans le midi. Elle est **de plus en plus rare** à cause de la destruction de ses biotopes aquatique de reproduction. Des réintroductions, des aménagements de biotopes et des mesures de conservation, sont en cours, en France et en Suisse. Se nourrissant d'insectes volants, rampants et aquatiques, **elle contribue à la salubrité des points d'eau.**

Habituellement nocturne, la salamandre tachetée devient diurne en cas de fortes pluies, elle est exclusivement terrestre, sauf pour la ponte. Comme la grenouille verte, elle ne s'éloigne jamais à plus de 200m d'un fossé, car la femelle a besoin d'une eau non courante, sinon elle se noie⁶. Ses proies principales sont plus grosses (vers de terre, limaces, coléoptères) et plus variées (araignées) que celles de la grenouille verte, elle cohabite avec elle sans compétition. C'est aussi une espèce protégée, et **elle contribue à la salubrité des jardins... et des charpentes...** Sa peau sécrète un puissant venin, mortel pour les Mammifères par ingestion. Son seul destructeur est l'homme !

Les amphibiens sont des êtres vivants **en voie de disparition à l'échelle planétaire.**⁷

Les herbiers de renoncule aquatique⁸ nourrissent de nombreux insectes aquatiques, et, en d'autres endroits, les pisciculteurs les regardent comme des zones particulièrement propres aux déversements d'alevins.

Depuis le 1^{er} septembre 1987, le chemin et les fossés étaient plusieurs fois par an entretenus, par des bénévoles de l'Association PELLÉAS⁹, afin d'assurer à la fois le passage sur le chemin (pour l'observation photographique) et l'écoulement des eaux (pour **l'entretien durable du biotope et la salubrité** des résidents en amont).

b. La disparition irrémédiable d'un patrimoine biologique endémique.

En Janvier 2004, le chemin 134 était une voûte abritée du soleil avec 3 rangées denses d'arbres et d'arbustes (1 en bordure du fossé, 1 en bordure du champ 290 et 1 en milieu de chemin).

Du 01 mars 2004 au 05 mars 2004, une opération de terrassement sur les parcelles de terrain cadastrées 134, 135 et 290, attenantes au chemin, a profondément affecté le réseau d'écoulement des eaux pluviales à partir des parcelles 138, 139 et 280 situées en amont. L'ancienne haie vive a disparu, seuls persistent, et en très mauvais état, les alignements d'arbres de bordure du fossé et du milieu de l'ex-chemin. Le caniveau d'écoulement sortant du pont qui était libre d'écoulement, le 05 mars 2004, est complètement obstrué par des éboulis de pierres et de terre qui font obstacle à tout écoulement. Ces éboulis sont la conséquence de l'arrachage de toute la haie d'arbres qui existait sur la parcelle 290 en surplomb du fossé de la parcelle 135, et de l'étalement de la terre, vers, et, dans le fossé sous-jacent.

³ La toute petite grenouille verte arboricole, *Hyla arborea*, habite le Sud de la France et la Péninsule ibérique. Bien reconnaissable à sa couleur turquoise, ses doigts aplatis, et au chant du mâle "kwouais, kwouais", de mœurs crépusculaires, elle s'abrite dans les ronces au bord des points d'eau de plaine.

⁴ *Salamandra salamandra fastuosa*, ou salamandre de feu, emblème du Roy François I^{er}.

⁵ *Ranunculus aquatilis*, Renonculacées, exemple type d'hydrophytes (Vincent 1977).

⁶ Si son biotope disparaît et si aucun biotope de remplacement n'est disponible dans un rayon de 200m, la population locale disparaît (comme lorsqu'une île disparaît au milieu de l'océan !). Et, à la suite du remembrement, les distances séparatrices sont très largement supérieures à 200m !

⁷ L'inventaire des espèces peuplant les mares temporaires vient d'être réalisé (Vitalis 2004).

<http://www.imep-cnrs.com/ecologia/som24-2.htm>

⁸ Le nom générique *Ranunculus* vient de Rana grenouille et évoque l'habitat humide (Blais 1994).

⁹ PELLÉAS Association Loi 1901, d'éveil artistique et scientifique, créée le 31 mars 1992, à PAU.

La voûte arborée a disparu, le sol nu est au soleil, et les troncs abattus sont livrés aux insectes xylophages.¹⁰ Une nouvelle végétation se développe avec des algues de plein soleil...

La lumière et l'aridité ont remplacé l'ombre et l'humidité. En 2 mois, tout est différent.

c. Quelle était la cause de sa disparition ? Quel aurait été le coût de sa protection ?

Le but de ce terrassement n'était pas de récupérer le bois, qui fut brûlé ou laissé à pourrir sur place¹¹, mais d'augmenter, d'environ 200m², la superficie du champ de maïs annuellement semé en parcelle 290. Ce qui représente, pour l'exploitant, un gain annuel supplémentaire de 30 euros¹², **dans un contexte économique de surproduction.**

Le tout petit intérêt d'un seul peut détruire l'ouvrage collectif d'une vie d'une association et rayer l'héritage collectif des générations futures.

N'eut-il pas été préférable de payer à l'exploitant (ou au propriétaire de la parcelle) la même somme (voire le double), annuellement, pour qu'il se contentât de ne rien faire ?¹³ Mais qui aurait dû, et pu, payer ? Et, qui aurait pu faire les démarches de médiation ? (voir **figure 2**)

Les associations loi 1901 peuvent être des relais entre le pouvoir institutionnel, décisionnel et financier (global) et les individus (localement), pour peu qu'on leur en donne les moyens financiers (Bricage 2001e). La loi de décentralisation de 1983 a permis la mise en place de plans départementaux d'itinéraires de promenades et de randonnées. La France compte un réseau de plus de 300.000 km de sentiers de randonnées, et la Fédération Française de Randonnée Pédestre¹⁴ crée depuis plus de 56 ans des sentiers. Une telle démarche est **créatrice d'emplois d'intérêt collectif !** Elle contribue à **l'insertion** (et à la réinsertion) **sociale et économique** (Arveiller & Bonnet 1994).

Ne faudrait-il pas réhabiliter le métier de cantonnier ?

2. Les risques de la protection sanitaire agricole : l'exemple des élevages en batterie.

a. Agriculteur : une profession à risques pour la collectivité ?

À la campagne..., il est possible d'installer des milliers de canards en gavage, même si des riverains non-agriculteurs sont déjà installés, même si le bruit (des ventilateurs) et l'odeur (des déjections) les empêchent de dormir les fenêtres ouvertes (et leur imposent l'achat et la pose de fenêtres à double vitrage). Et même si cela entraîne une dévalorisation de leur patrimoine... ce, sans aucune réduction de leurs impôts locaux !

Les types de nuisances associées¹⁵ sont, d'abord les nuisances chimiques, qui contribuent à

- **la pollution de l'eau** (l'eau héritage des générations futures !),
- **la pollution de l'air** (l'air respiré par tous, et qui n'a pas de frontières communales !).¹⁶

D'autres nuisances peuvent être identifiées en termes de pollution sanitaire et sociale :

- **le risque épidémique global**, avec la grippe et les infections microbiennes,
- **le risque sanitaire spécifique**, avec les allergies et l'asthme,
- **les nuisances sonores** : le bruit rend malade (dépression), voire infirme (surdité) !

¹⁰ Il existe une **convention européenne du paysage** depuis le 20 octobre 2000, et un Conseil National du Paysage depuis le 8 décembre 2000.

Il existe un aide-mémoire des textes juridiques relatifs aux droits de l'arbre, publié en juin 2003 par la Direction de la Nature et des Paysages, pour être mis en pratique lors des plans locaux d'urbanisme et lors des autorisations d'occupation des sols.

¹¹ Les paysans ne se chauffent plus au bois ! Le bois mort n'est plus ramassé.

¹² 200 m² rapportent 200 Francs (1 ha=10.000 m² rapporte 10.000 F), si on prend pour référence un rendement de maïs-grain de 100 quintaux à l'hectare, avec un gain de 1 Franc au Kg !

¹³ C'est le même principe que celui de la jachère

¹⁴ La FFRP (2600 associations locales) demande un plan d'action national en faveur de la randonnée et de la **sauvegarde du patrimoine** au nom du **développement durable**.

¹⁵ Elles sont, par exemple, répertoriées dans les programmes de formation des étudiants en maîtrise des sciences et techniques "Pollutions et nuisances", de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour !

¹⁶ Comme le dit le maire de ma commune, depuis l'accident de Tchernobyl ce risque est du domaine public !

L'extension de ce type d'élevage est possible, et même **avec octroi de subventions**, à condition de passer par une procédure d'enquête publique... qui n'est le plus souvent qu'une formalité administrative !

En effet, ces enquêtes ne sont **jamais transparentes, ni paritaires**, pour les riverains :

- ils n'en sont jamais avertis individuellement,
- ils ne participent jamais aux recueils des informations (mesures du bruit, de la qualité de l'eau),
- ils ne peuvent consulter, qu'à des heures où ils travaillent, des documents dont ils ne peuvent pas faire des copies (pour en faire état), sans courir le risque d'une disqualification de leurs objections !

Pour toutes ces nuisances, ne conviendrait-il pas **d'évaluer l'état sanitaire** de la population riveraine de l'exploitation, au moins dans un rayon critique de 50 m (distances aux puits), sinon de 200 m (limite d'épandage), pour identifier d'éventuels sujets à risque ? C'est-à-dire réaliser une véritable **enquête sociale**, avec **une démarche active** (comme lorsque est fait un recensement ou un sondage), pour répondre avec des données statistiques aux questions suivantes :

- y a-t-il des personnes âgées à risque habitant à proximité ?
- y a-t-il des enfants scolarisés ?
- y a-t-il des personnes sensibles aux nuisances sonores ?
- y a-t-il des sujets à antécédents dépressifs ?
- y a-t-il des sujets à risques sanitaires divers ?

Ce n'est jamais fait (Bricage 1999 a,b) ! L'enquêteur attend que les gens viennent à lui ! L'enquête suppose que les individus sont informés et qu'ils sont capables de faire la démarche active que l'enquêteur ne fait pas... Est-il rémunéré pour attendre ?

A fortiori il est encore moins pris en compte, la présence éventuelle d'un écosystème original de plantes et d'animaux, constituant un **lieu éducatif**, ou de promenade agréable pour les enfants...

Ces risques peuvent être aggravés par des facteurs climatiques (comme le vent, la pluie) ou hydrogéologiques (comme un sol argileux), voire par la présence d'autres élevages à proximité, comme ceux de porcs à proximité d'élevages de poules ou de canards (Bricage 1999a).

La seule chose prise en compte c'est le montage financier (pour obtenir des subventions, qui peuvent atteindre 50% de l'investissement) et le maintien ou la création d'emploi(s).

Nul n'ignore aujourd'hui que la grippe est une maladie mortelle, que la seule protection (la vaccination) n'est que très partiellement efficace, que l'immunité associée (quand elle existe) n'est que de très courte durée, que les victimes sont d'abord les enfants et les personnes de plus de 60 ans. Et, on sait que les oiseaux, poulets, canards, sont un réservoir naturel du virus mortel pour l'homme. Le virus se modifie irrégulièrement, et imprévisiblement, par recombinaison avec des virus d'oiseaux chez les canards et cochons, avant de passer à l'homme, où il est responsable de pandémie (Manuguerra 2004). Celle de 1918 fit plus de victimes que les 2 guerres mondiales (Restifo 2000) !

Les jeunes partant à la ville, les communes rurales comportent une majorité d'anciens, qui constituent une population à risque énorme, leur surmortalité grippale est 30 fois à 100 fois supérieure à celle des jeunes. Les jeunes enfants qui vont à l'école sont la deuxième population à risque grippal et à risques infectieux associés à la grippe.

Sont-ils informés individuellement des risques qu'ils courent ?

Sont-ils informés individuellement du degré de couverture de ces risques par les assurances ?

Signent-ils une décharge de risques à l'agriculteur ou à la commune ?

Est-on certain que toutes les précautions sont prises ? Qu'il n'y aura jamais d'accident ?

La réponse est évidemment non !

Ni les conditions climatiques, ni le facteur humain ne sont maîtrisables.

L'activité de gavage, lorsqu'elle est réalisée en situation d'élevage concentrationnaire, est l'exemple type d'une **accumulation des contraintes d'un travail en situation à risques** :

- il faut porter une tenue spéciale de protection, pour éviter les **risques professionnels**,

- il faut respecter des contrôles rigoureux nombreux, liés à ces risques individuels, pour éviter les **risques toxicologiques et sanitaires**, collectifs,
- il faut assumer sans défaillance la **répétition** d'une tâche automatisée à cadence rapide.

La défaillance humaine est certaine en situation de travail à stress !

En outre, les vétérinaires se désengagent des secteurs ruraux, trop contraignants et trop peu rentables par rapport à ceux de la ville.

b. Que faire ?

Le seul moyen d'éliminer un parasite est d'éliminer son hôte réservoir. Dans le cas des canards, il n'est pas question de les éliminer, ils sont rentables..., mais il est possible de réduire au maximum les risques de la pratique d'élevage industriel, par un retour à une **situation artisanale**.

Car il est avéré que le risque d'extension est accru en conditions d'élevage concentrationnaire.

Qui n'a pas été informé par les médias des millions de poulets qu'il a fallu abattre et brûler récemment à Hong Kong ?¹⁷ (Cartier 2004)

Le produit de l'activité de gavage, le foie gras, est un produit de luxe et de plaisir et non pas une denrée alimentaire de première nécessité. On ne sait d'ailleurs que faire du reste de l'animal abattu. Sa justification principale est économique, car sa valeur ajoutée est considérable.

Est-il nécessaire ou superflu ? Quelle est sa qualité en situation de production industrielle ?

Il y a des solutions très simples, que tout le monde connaît, permettant à la fois d'éliminer les risques, de créer des emplois et d'augmenter les revenus de tous les agriculteurs. "Il suffit" de supprimer les élevages concentrationnaires, qui ne profitent qu'à quelques-uns, et qui entraînent une baisse du prix des produits agricoles, à moins que les cours soient artificiellement maintenus, par la spéculation (au bénéfice de quelques-uns), ou par l'état.¹⁸

En revenant à des installations **à taille humaine**, qui permettent de **maîtriser les risques** (toxicologiques et biologiques), il devient possible de créer des produits de qualité, qui méritent des labels, et qui permettent, à beaucoup, de vivre bien grâce à la qualité de leur travail. La seule possibilité pour écarter les risques **de maladies émergentes humaines** (grippe, choléra, typhus, et autres maladies virales ou bactériennes) associés aux élevages, intensifs hors sol, de volailles, c'est **la qualité, pas la quantité** (Bricage 1999a) !

Il y a régulièrement des manifestations d'agriculteurs en colère, luttant contre la baisse de leurs revenus. Il est d'évidence que c'est l'extension des élevages industriels, qui en diminuant les coûts de revient, et en augmentant les bénéfices des gros agriculteurs, conduit les petits agriculteurs à la ruine et contribue à la désertification des campagnes ! "La loi du plus fort est toujours la meilleure" et les petits agriculteurs, ceux qui voudraient rester au pays, deviennent otages des gros et doivent faire comme eux, ou mourir... (**figure 3**)

Ce n'est pas juste ! Et cela ne peut aboutir à **un développement durable** ! (Bricage 2002b)

Tout développement d'un système (biologique, économique ou social) n'est durable que s'il est **soutenable** par l'environnement externe au système **et soutenu** par tous les acteurs internes du système (Bricage 2001 d,h, 2002c, 2003 a,b).

Doit-on ajouter à ce drame social un risque sanitaire non maîtrisable ?

Les épidémies grippales humaines sont de plus en plus rapprochées et en plus du canard et du cochon, un nouvel hôte, le poulet est apparu. (Cartier 2004)

En reportant les aides attribuées à la quantité, sur la qualité, il serait possible de payer, à celui qui s'engage dans le surcoût de la qualité, le salaire correspondant à l'emploi (qu'il ne va pas créer immédiatement, mais) qu'il va maintenir.¹⁹

¹⁷ **Les leçons du SRAS.** (L'express 2/2/2004 p.86.)

¹⁸ ... qui alors est obligé de déshabiller Pierre pour habiller Paul !

¹⁹ C'est encore le même principe que celui de la jachère, ou de l'AAH ou du RMI (Arveiller & Bonnet 1994) ! **L'incapacité** de travail à l'origine du désavantage est rapportée à des facteurs économiques,

Le patrimoine peut-il permettre de **sauvegarder** l'environnement rural (Bessière & Barthe 1998), en sauvegardant à la fois les milieux vivants et en empêchant la prise de risques biologiques ?

3. La conservation du patrimoine.

Depuis plus de 10 ans, le patrimoine est à la mode... (Bricage 1993) et, chaque année, sur un thème différent, en septembre ont lieu les **Journées Européennes du Patrimoine** (Bricage 1999d).

a. Un secteur culturel à gain pour la collectivité et à perte économique pour l'individu ?

À proximité de l'écosystème précédent (qui a maintenant disparu) et à proximité de l'élevage industriel (qui est maintenant solidement installé) se trouve un complexe de bâtiments anciens exceptionnels, avec une grange dimière, dont l'origine remonte au XIII^{ème} siècle²⁰, et qui possède une charpente de toiture en coque de vaisseau retournée.²¹

En cours de restauration, cette grange dimière présente plusieurs époques de construction.

Comme celle de l'église Saint Girons (1464-1540) de Monein, la toiture est une coque de bateau retournée, mais avec des jambes de force de forme cintrée, en chêne. Les toitures en coque de bateau retournée, avec assemblages courbes typiques de l'art de la charpenterie navale, à forte pente et forte courbure, à chevrons irrégulièrement espacés, à fermes maîtresses courbes, sont typiques des XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles. On les trouve jusqu'au début du XV^{ème} siècle en Angleterre.

Son édification est donc antérieure au toponyme Las Claberries (1547 réforme de Béarn).

Les trois portails sont des arcs de pierre en anse de panier, à un rang de claveaux.²²

Le bâtiment initial est donc contemporain de l'église Saint Pierre de Sévignacq-Thèze.

Dans les vestiges de démolition d'anciens bâtiments, ont été découverts des fragments d'objets de diverses époques (et utilités) : des objets, culturels (crucifix), culturels (encriers), ou domestiques (assiettes, bols, cruches), intacts ou reconstitués, provenant de Garos (Pyrénées-Atlantiques), des Hautes-Pyrénées (LaHitte-Toupière) ou d'ailleurs (comme de Puisaye). Ils sont de factures diverses, d'âges divers et d'origines diverses, mais toujours de la vie de tous les jours.

L'occupation du site est très ancienne puisque les travaux de réhabilitation des bâtiments ont mis à jour non seulement des poteries datant au moins du Moyen-Âge²³, mais également des outils en silex datant du Néolithique (au moins -5000 ans, voire plus anciens).²⁴

Les bénévoles des associations ALBA²⁵ et PELLEAS réalisent dans ce cadre des activités d'éveil scientifique, artistique et culturel (Bricage 2002a). Mais, ce bénévolat n'est jamais pris en charge économiquement par la collectivité, aussi bien pour ce qui est du temps passé que des investissements, en matériaux et en savoir-faires, réalisés par les individus. (voir **figure 4**)

Le bénévolat est impayé mais pas gratuit (Noyoux 2002) !

Pourtant, il n'est même pas reconnu par l'institution, qui le sollicite et qui en bénéficie !

la déficience étant du côté de la société.

²⁰ charpente construite entre 1250 et 1280 : d'après la datation des poutres (du plancher la soutenant) réalisée par dendrochronologie (Bricage 2001b).

²¹ entre 1520 et 1547 : datation par la technologie de charpenterie utilisée, référencée dans l'Encyclopédie de Diderot et de d'Alembert (Bricage 2001c).

²² L'archivolte est un arc, bandé sur les deux piles d'un porche, qui supporte la charge des murs. Il est plein cintre jusqu'au XII^{ème} siècle. Il n'a qu'un rang de claveaux pendant le XI^{ème} siècle (Église Saint Sernin de Toulouse et Église de Loupiac en Gironde). L'arc surbaissé, en anse de panier, (demi-ellipse, avec 2 centres de courbure) est lui typique de l'époque romane.

²³ des débris de récipients utilitaires à ornements typiques du XIII^{ème} siècle, des débris d'assiettes avec une pigmentation verte typique des céramiques de la Renaissance, et des tessons à ditades et endentures, provenant de récipients, brisés, à ornements externes et internes (Bricage 1999c, 2001a).

²⁴ une pointe de flèche cassée et un fragment de couteau, néolithique, en silex d'origines différentes (Bricage 1995).

²⁵ ALBA abréviation pour "Abbayes Laïques du Béarn Ancien", association loi 1901 (Bricage 1994 a,b).

b. Les associations à avantages et inconvénients réciproques et partagés (Bricage 2001a) :
une forme d'économie sociale d'intégration individuelle (Bricage 2003 a,b).

La Maison Bouet est le "vestige" d'une ancienne **communauté familiale agricole**.

Cette ancienne forme de **vie communautaire, associative, contractuelle** ("république de parents") a permis aux paysans de faire face au pouvoir, et aux impôts, des seigneurs (puis de l'état). Elle a donné naissance, en Europe, à des villages portant un nom de famille pluralisé (ici : "Las Claberries", aujourd'hui Lasclaveries). Las Claberries était partie d'une seigneurie comprise dans la baronnie de Navailles, première grande baronnie du Béarn, qui était seigneurie depuis le XI^{ème} siècle. Elle possédait une Abbaye Laïque **rurale**.²⁶

C'est dans la parcelle, entourée de profonds fossés (traces d'un oppidum), qu'ont été trouvés les lame et pointe de flèche, en silex. Des fragments de poteries, en particulier ceux dits "à ditades et endentures", "témoignent" d'un lieu **d'occupation continue et ancienne**.²⁷

À quoi servaient les pots à ditades et endentures, ornements aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur, dont on retrouve de nombreux tessons ? Pourquoi n'en trouve-t-on jamais que des fragments, tous différents ? Pourquoi ne portent-ils pas de marque de potier ? Pourquoi le bord de ce type de vase est-il façonné par des empreintes de doigts ?

Ces vases uniques, cassés de façon unique, permettaient une reconnaissance ultérieure, entre eux, de ceux qui en possédaient les morceaux. C'est le principe de l'endenture (Bricage 1999 d,e). Ces poteries étaient façonnées par des partenaires pour sceller entre eux une association (par exemple, à l'occasion d'un mariage), pour sceller (et celer) **un réseau identitaire, politique et commercial**, un contrat entre parsonniers au sein d'une même communauté, **un contrat** entre communautés différentes.²⁸ Ce contrat était scellé par le façonnage manuel, avec les empreintes **des partenaires**, et il était celé par les marques uniques (stries et ditades) réalisées par l'action des partenaires : devant témoins... le tesson devenait témoin de ce contrat !

Dans cette forme d'association, tout ce qui est un **avantage** pour l'individu (il est hébergé, nourri, protégé, soigné par la collectivité) est un **inconvénient** pour la collectivité (surtout quand les conditions de survie sont difficiles). Et, **réciproquement**, tout ce qui est un avantage pour la collectivité (le travail de chacun et la mise en commun globale des biens économiques) est un inconvénient pour l'individu (quand les conditions de survie sont bonnes, il ne peut pas profiter seul de ses efforts). Quand le contexte extérieur est difficile, les difficultés individuelles favorisent le maintien des associations à **bénéfices partagés et intérêts réciproques**²⁹, mais la réussite collective et l'intérêt individuel favorisent leur éclatement. Elles ne perdurent que si l'augmentation de la **capacité d'accueil de l'environnement collectif** est accompagnée d'une augmentation de la **capacité individuelle d'être accueilli**. Dans tout système "vivant", toute intégration implique un **sacrifice à la fois individuel et collectif** (Bricage 1998).

²⁶ Les abbayes laïques des villes et des champs diffèrent par leur type d'**organisation** et leur mode d'**intégration** (à des environnements différents) :

- en ville ou bourg, elles sont dirigées par un abbé, en fait un petit noble intégré au clergé, leurs revenus sont essentiellement issus du commerce et de la collecte d'impôts,
- en campagne, ce sont des communautés de parents, d'alliés, de parsonniers (Bricage 1993), elles sont dirigées, à la fois, par un maître, élu chargé de représenter la communauté, économiquement et socialement, à l'extérieur, et une maîtresse, élue chargée de la vie économique (détentrice des clés : Claverie) et sociale, à l'intérieur. Leurs revenus proviennent principalement du travail de la terre.

A chaque type d'organisation est attaché un habitat et une culture sociale différents (Bricage 2001a,b).

²⁷ Des restes d'armes de l'époque des dragonnades (pique, baïonnette) ont été trouvés près du bâtiment le plus récent (reconstruit en 1778).

²⁸ C'est un **acte politique**, si on définit la politique comme "un ensemble de conventions passées entre des êtres qui ont à vivre ensemble" (Bruno Latour) !

²⁹ **Une société d'avenir partagé.** (Laxalt 2003)

Conclusions

Le clientélisme est-il le seul avenir de la solidarité (Cohen 2003, Cambadélis 2003) ?

Tout ce qui arrive est-il le résultat inattendu (voire pervers) de la rencontre des individus et des groupes (de Terssac 2003) ?

Les individus et les collectivités ont des avenir liés.

La société économique de consommation gagne toujours plus de terrain car elle assure, plus que tout autre forme d'organisation sociale qui ait été expérimentée, par l'usage de la monnaie³⁰, l'accès individuel³¹ à un confort plus grand. Cela signifie aussi que **la gouvernance sociétale** est devenu **une gestion d'avantages et d'inconvénients**, beaucoup plus qu'une question d'idéologie (Rocheffort 1995, Bagès 1998) ! Le commerce rapproche des hommes, même lorsque beaucoup d'autres choses les séparent. Mais, la nécessité de vivre côte à côte, d'acheter (de s'échanger, par l'intermédiaire de l'argent) **les biens et les services** nécessaires à la survie est un des fondements des liens sociaux. Mais, lorsqu'ils deviennent trop contraignants, les individus passent plus de temps à s'accorder des plaisirs qu'à satisfaire des besoins vitaux ou sociaux. La consommation est une activité qui n'obéit qu'à la seule **logique de la croissance** économique !

La chance ne doit pas être une nécessité !³²

Il faut prévenir les maux sociétaux et non pas croire que l'on pourra tout guérir !³³

Les risques agroalimentaires émergents sont de plus en plus nombreux.

Le coût des catastrophes naturelles dues aux activités humaines s'accroît.³⁴

Les associations loi 1901 peuvent-elles suppléer aux déficiences de l'état ?

La réponse est non ! faute de financements...

Les petites associations loi 1901, à taille humaine, de proximité (comités des fêtes, associations sportives, associations d'entraide locales), sont des structures de rencontre, mais elles n'ont pas de pouvoir de décision politique, et souvent peu d'influence économique (sauf les tontines³⁵ !). Les grandes associations, à forte éthique humaniste (comme la Croix Rouge Française, ou la Fondation de l'Abbé Pierre), et les structures mutualistes (telles les compagnies d'assurance, comme la MAIF), permettent la transposition de ce principe de solidarité à un niveau national ou international. Elles ont une influence économique, mais elles n'ont pas de pouvoir de décision politique. Pourtant elles seules peuvent être le lieu d'une participation positive et librement voulue.³⁶ Elles ne doivent pas leur existence, et leur influence, à un vote sanction (contre un concurrent) ou à des promesses (pré-électorales...). Malheureusement, quand elles pourraient avoir un rôle politique (en s'associant elles pourraient créer un état dans l'état !), elles sont récupérées par les partis politiques ou par l'état... (ou interdites, dans certains pays) et le civisme n'est plus partagé.

³⁰ monnaie **virtuelle maintenant !**

³¹ à condition d'en avoir les moyens financiers..., et personne n'a de compte à rendre (sauf à sa banque !) Et l'individu est prêt à tout pour en avoir plus, toujours plus (de Closets 1983) : voir 1.c et 2.b !

³² Pour aller à l'encontre de la politique actuelle du Directeur du NIH qui **prône une éthique du risque** : **"Chance is a necessity."** (*In Nature Genetics* 2004, doi:10.1038/ng0104-1)...

Qu'importent les risques, les bénéfiques peuvent être si grands !

Ce qui veut dire qu'il n'est plus nécessaire de prévenir et qu'on pourrager... d'un danger inconnu !

Qu'est-ce que guérir ? Guérit-on du cancer, 100 ans après sa caractérisation ? Guérit-on du SIDA ?

³³ Prévenir : c'est **éduquer**. Prévenir : c'est **responsabiliser**. Prévenir : c'est **sanctionner**.

MAIF infos 133, mars 2004, p. 7.

³⁴ Plus de 60 milliards de dollars en 2003, contre 55 en 2002, soit une hausse annuelle de presque 10%

³⁵ Elles permettent d'emprunter et de rembourser sans intérêts ni agios (Laffitte & Séglà 1981) !

³⁶ En 1998, l'OIT a placé **la liberté d'association** en tête des droits fondamentaux.

La vraie liberté démocratique n'est-elle pas, pour tous, de pouvoir s'assumer, avec sa propre capacité économique, acquise avec tous ?

En ce sens, l'état n'est-il pas **un partenaire économique** des entreprises ?

L'épanouissement individuel, la réussite de l'initiative et de l'entreprise ne peuvent-elles (et ne doivent-elles pas) concourir au progrès collectif (Laxalt 2003) ?

En ce sens, l'état n'est-il pas **un partenaire social** des associations ?

L'état c'est "les individus et les associations" et non les partis politiques. Le rôle premier de l'état n'est-il pas d'être **un partenaire économique répercutant sociétalement ses bénéfices** ?

Seules perdurent **les Associations à Avantages et Inconvénients Réciproques et Mutuellement Partagés** (Bricage 2001g). Les associations du champ culturel et social ne doivent pas n'être que des instruments des politiques publiques, elles sont aussi des acteurs de transformation de l'état. La survie de l'Etat passe par celle des associations. Leur survie mutuelle dépend de limitations réciproques (Bricage 2001 e,h), à condition que chacun assume son rôle, en termes de partage et de réciprocité.³⁷

Quand l'état n'est plus à même de remplir ses **missions, de répartition, de régulation, de service, garantes d'égalité de droits et de cohésion sociale**, faute d'être compétent économiquement..., "**entre local et global**" les associations peuvent jouer, et jouent, ces rôles. Elles peuvent "définir" l'état ! En conditions de survie difficile (économique ou sociale) elles peuvent devenir l'état !

Références

- Arveiller J.-P. & C. Bonnet, 1994, L'insertion du malade mental. Une place pour chacun ou chacun à sa place. Erès & Odile Jacob, Paris, 175 p.
- Bagès R., 1998, L'espace de la citoyenneté dans les communes rurales. Entre ouverture et repli identitaire. Les maires face aux résidents secondaires et aux étrangers. *In* Bagès R. & Granie A.-M. eds, Comment les ruraux vivent-ils et construisent-ils leur(s) territoire(s) aujourd'hui ? Actes Journée Régionale ARF, Toulouse, pp. 201-210.
- Bessière J. & L. Barthe, 1998, Le patrimoine, nouvel enjeu de développement des espaces ruraux et montagnards. Colloque Patrimoine transfrontalier et développement. Seix, 1 p.
- Biais J.-M., 2004, Les leçons du SRAS. L'express 2/2/2004 p. 86.
- Blais R., 1994, Flore pratique. Presses Universitaires de France, Paris, 384 p.
- Bricage P., 1993, Au même pôt, au même feu. Las Claveries. Bull. Association ALBA 1 : 5-8.
- Bricage P., 1994a, Abbayes Laïques du Béarn Ancien. Bull. Association ALBA 2 : 1-8.
- Bricage P., 1994b, Une ancienne communauté familiale agricole. Bull. Association ALBA 3 : 2-10.
- Bricage P., 1995, Maison Bouet : un site préhistorique. Bull. Association ALBA 4 : 1-12.
- Bricage P., 1998, La Survie des Systèmes Vivants. MCX20 "Prendre soin de l'homme", Pau, 19 oct., 3 p.
<http://www.mcxapc.org>
- Bricage P., 1999a, Enquête publique relative à l'extension d'un élevage concentrationnaire de canards en gavage. Le GAEC Fardiel, à Lasclaveries. Préfecture de Pau, 08/01/99, vol. 1: 16 p. & vol. 2: 38 p.
- Bricage P., 1999b, Enquête publique relative à l'extension d'un élevage concentrationnaire de porcs en batteries, à Lasclaveries. Préfecture de Pau, 18/06/99, 34 p.
- Bricage P., 1999c, Céramiques, poteries et tessons : Mémoire d'une citoyenneté rurale locale. Les microlithes préhistoriques en silex. Bulletin Association ALBA 13 : 6.
- Bricage P., 1999d, L'énigme des tessons ornés, à ditades et endentures. Journées européennes du patrimoine. Patrimoine et citoyenneté. Bull. Association ALBA 13 : 19-26.
- Bricage P., 1999e, Céramiques, poteries et tessons : Mémoire d'une citoyenneté rurale locale. Les tessons ornés à ditades et endentures. Bulletin Association ALBA 13 : 23-24.

³⁷ Parmi les 8 "objectifs du millénaire", adoptés en 2000, par l'ONU, figurent

- la mise en place d'un **partenariat** mondial pour le développement, e

- la recherche de **compromis pour assurer la durabilité** des ressources environnementales

- Bricage P., 2000, La Survie des Organismes Vivants. Atelier AFSCET "Systémique & Biologie", Fac. Médecine, Paris, 4 fév. 2000, 44 p.
<http://www.afscet.asso.fr/SURVIVRE.pdf>
- Bricage P., 2001a, Les communautés en Vic-Bilh : associations matrimoniales et patrimoine associatif. Journées européennes du patrimoine. Patrimoine et Associations, 15-16 sept. 2001, Centenaire des Associations Loi 1901, Bull. Association ALBA 17 : 64 p.
- Bricage P., 2001b, Le patrimoine architectural : la grange dimière de la Maison Bouet, une charpente de navire. Bull. Association ALBA 17 : 25-27.
- Bricage P., 2001c, Une armature du XIIIème siècle (datation par dendrochronologie). Bull. Association ALBA 17 : 39-43.
- Bricage P., 2001d, Les communautés en Vic-Bilh : Associations "matrimoniales" et patrimoine associatif (Abbayes laïques des bourgs et Communautés des champs). Bull. Association ALBA 17 : 56-57.
- Bricage P., 2001e, "du biologique au social" Les associations à avantages et inconvénients partagés. Journée d'Étude du Carrefour des Associations, 24 nov. 2001, Biarritz, 18 p.
- Bricage P., 2001f, Travaux Pratiques de Biologie Végétale. Licence de Biologie Générale, Préparation aux Carrières de l'Enseignement. Université de Pau et des Pays de l'Adour, 104 p.
- Bricage P., 2001g, A new evolutionary paradigm : the Associations for the Mutual Sharing of Advantages and of Disadvantages. Bertalanffy "Unity Through Diversity" Conference, Vienne, 1 p.
- Bricage P., 2001h, La nature de la décision dans la nature. 16 p.
<http://www.afscet.asso.fr/Decision.pdf>
- Bricage P. 2002a, Terroir, histoire, économie, culture et technologie d'un territoire à taille humaine. Journées Européennes du Patrimoine, 21-22 sept. 2002, Bull. Association ALBA 19 : 1.
- Bricage P., 2002b, Only sustainable development can ensure both care of the environment and intra-generational equity. In "Global Ethics for a Humane World" 1 p.
<http://fsw.kub.nl/globus/conference>
- Bricage P., 2002c, Héritage génétique, héritage épigénétique et héritage environnemental : de la bactérie à l'homme, le transformisme, une systémique du vivant., 28 p.
<http://www.afscet.asso.fr/heritage.pdf>
- Bricage P., 2003a, Seules perdurent les associations à avantages et inconvénients réciproques et partagés. Atelier Développement durable, MCX33-APC, CIRESS Toulouse, 21 mai 2003, Conseil Régional Midi-Pyrénées, 2 p.
- Bricage P., 2003b, La durabilité contractuelle du vivant. Atelier Développement durable, MCX33-APC, CIRESS Toulouse, 21 mai 2003, Conseil Régional Midi-Pyrénées, 2 p.
<http://www.afscet.asso.fr/PBtlseMCX33.pdf>
- Cambadélis J.-Ch., 2003, France de l'égalité des droits ou France du passe-droit... Marianne 24-30 nov. 2003 : 70-71.
- Camefort H., 1977, Morphologie des végétaux vasculaires. Doin, Paris, 432 p.
- Cartier N., 2004, Grippe aviaire : une vraie menace. Actualités Innovations Médecine 94 : 24-26.
- Cohen Ph., 2003, Le clientélisme est-il l'avenir de la démocratie ? Marianne 24-30 nov. 2003 : 68-70.
- de Closets F., 1983, Toujours Plus ! Grasset, Paris, 311 p.
- de Terssac G. (sous la direction de), 2003, La théorie de la régulation sociale de Jean-Daniel Reynaud. Débats et prolongements. La Découverte, Paris, 112 p.
- Laffitte A. & Y. Ségla, 1981, Les "tontines". Un moyen de financer le développement communautaire. Famille et Développement 25 : 43-53.
- Laxalt J.-M., 2003, Une société d'avenir partagé. Valeurs mutualistes 216 : 3.
- Manuguerra J.-C., 2004, La grippe du poulet, entre menaces et réalités. Pour La Science 317 : 30-37.
- Marshall Cavendish, 1994, La grenouille. Le Règne animal n° 75 : 1777-1801., Encyclopédie ALPHA, Paris.
- Noyoux V., 2002, Bénévoles : impayables mais pas gratuits. TGV France 40 : 17-22.
- Restifo N. P., 2000, Flu. Nature Medicine 6 : 12-13.
- Rochefort R., 1995, La société des consommateurs. Odile Jacob, Paris, 267 p.
- Vincent P., 1977, Atlas d'anatomie végétale. Atlas de Biologie, Thèmes Vuibert, Paris, 32 p.
- Vitalis R., 2004, Mares temporaires en danger. Pour La Science 315 : 18.

Figures

Figure 1. L'organisation économique rurale avant l'énergie à vapeur.

ch chemin rural abandonné (**en vert**), conduisant autrefois à 2 moulins à eau (**m1** et **m2**) dont 1 à moulin le grain, **en rouge** les anciens fossés d'écoulement des eaux pluviales, les croix ou les pointillés indiquent les structures disparues
gd ancienne grange dimière, **t** ancienne tour (reprise dans un bâtiment plus récent) appartenant à une parcelle autrefois complètement entourée par le fossé,
p pont de type romain,
s source (ancien lavoir communal, disparu avec la mise en place du réseau de distribution de l'eau).

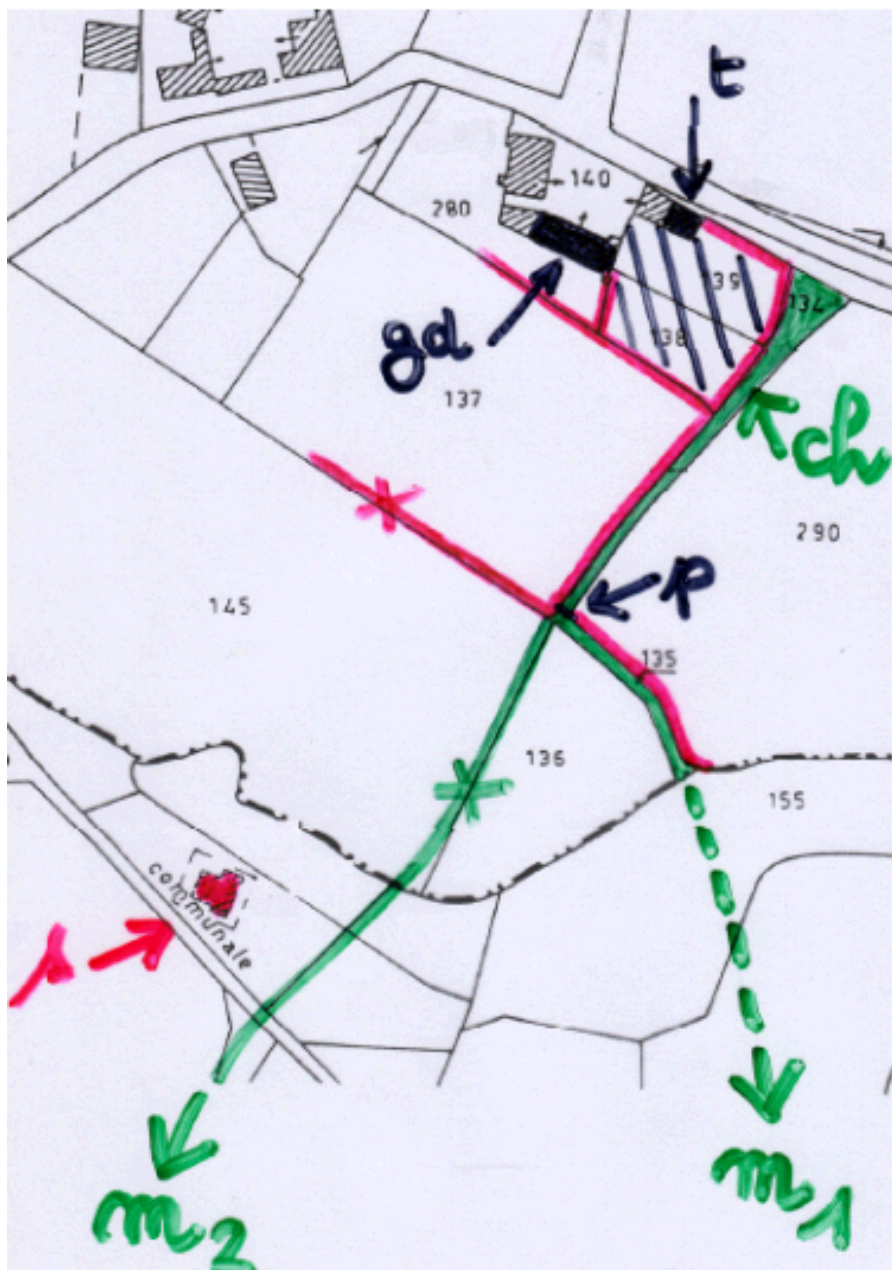
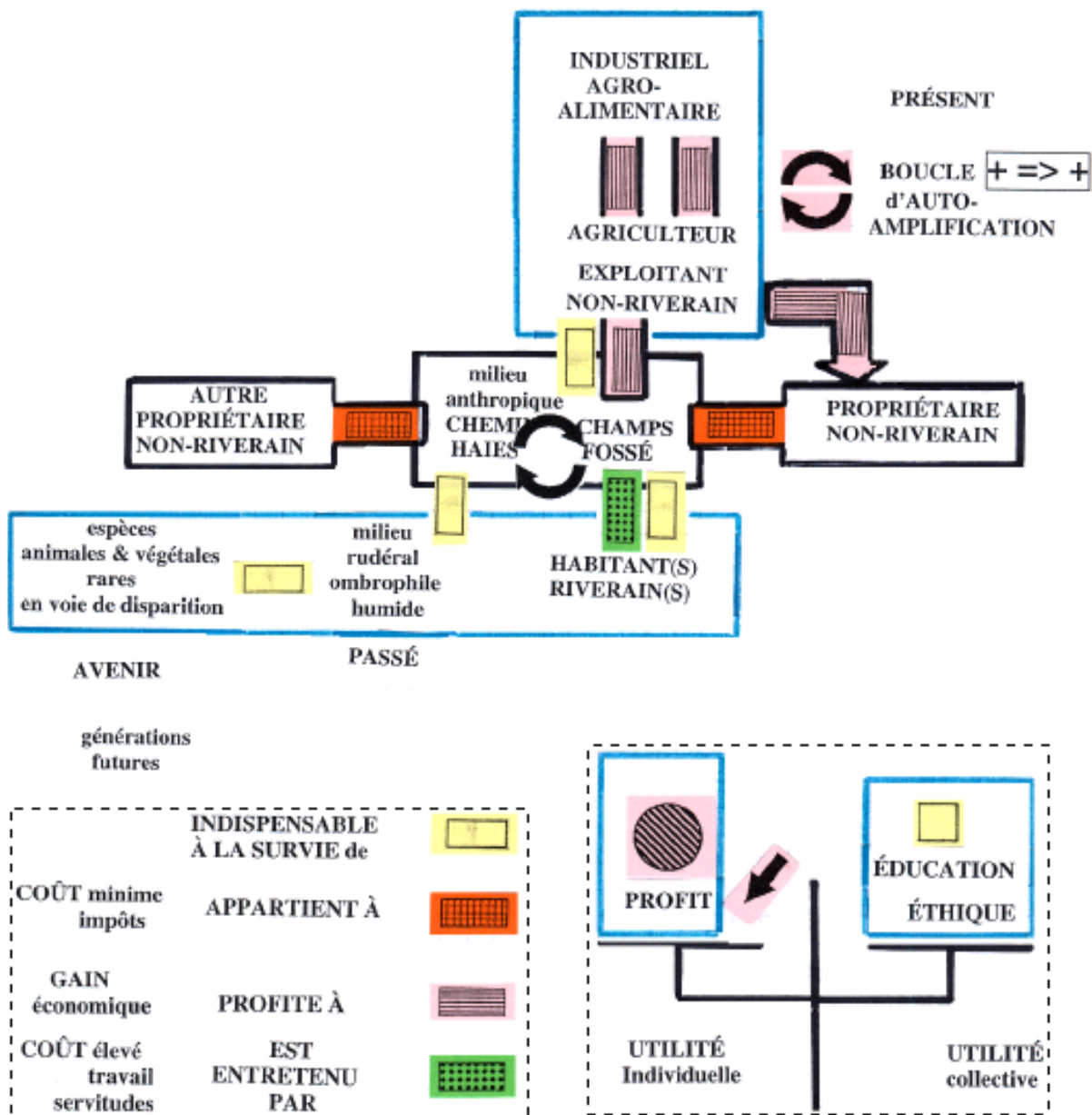
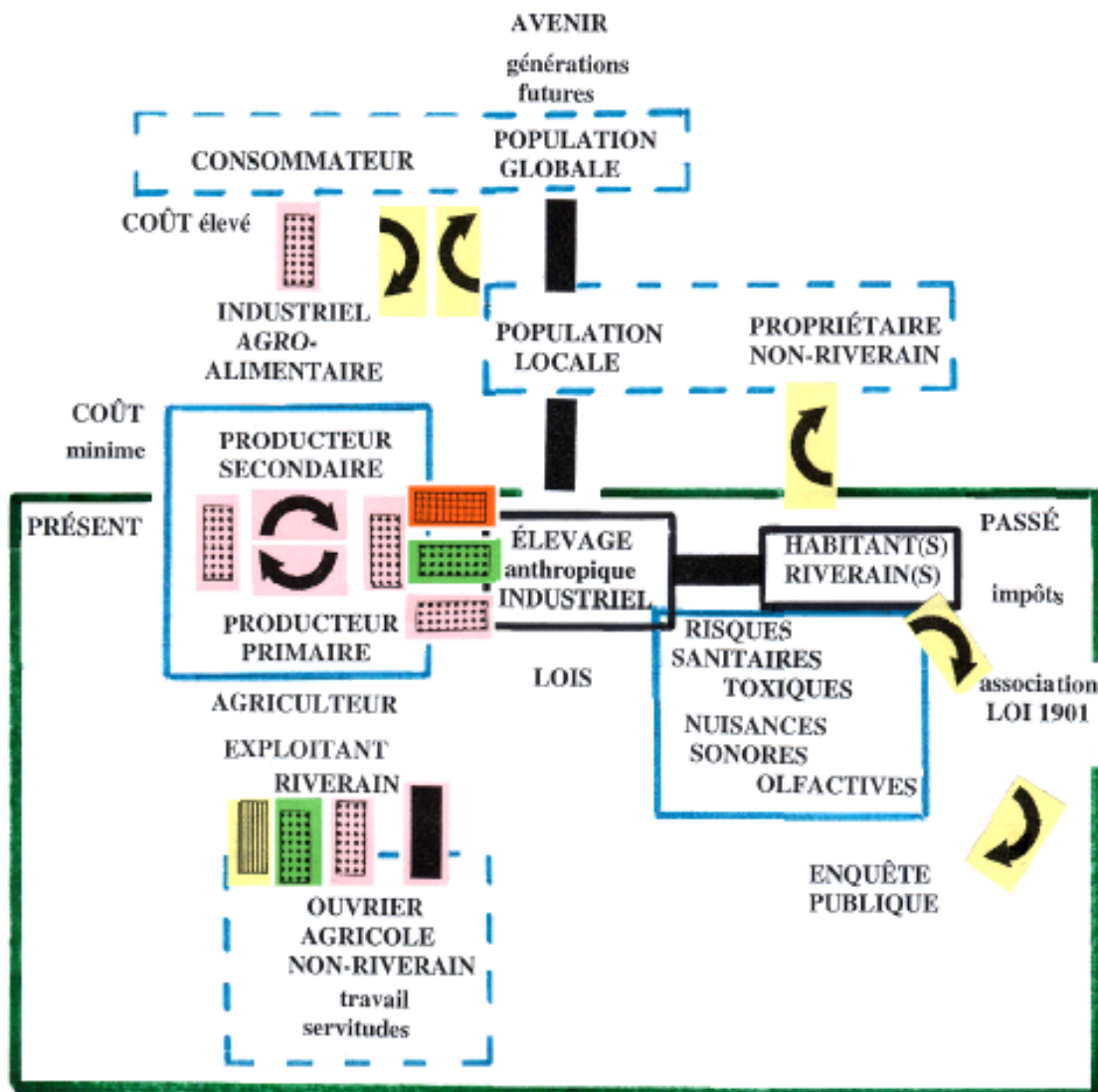


Figure 2. Les haies : destruction ou protection ? (les acteurs et le système)



Les acteurs économiques permettent la mise en place d'une **boucle d'auto-amplification** positive, qui déplace le fonctionnement du système à leur profit, ce sans qu'ils en supportent les contraintes légales. Les acteurs sociétaux ou environnementaux ne peuvent se retourner que contre le propriétaire à la fois "pris en otage" et "complice" économiquement. L'utilité individuelle **rétribuée** (le profit économique) l'emporte sur l'utilité collective (l'éducation et l'éthique) non **rétribuée**.

Figure 3. Les risques et nuisances de l'agriculture industrielle (les acteurs et le système).



Seule une **boucle de rétro-contrôle négatif, associative**, sociétale, permet de limiter l'effet d'auto-amplification mis en évidence dans le domaine précédent (figure 2).

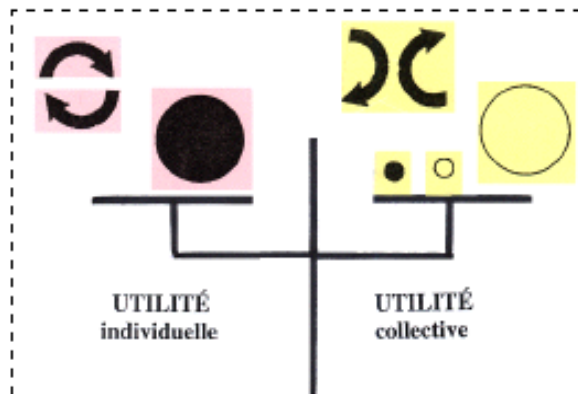
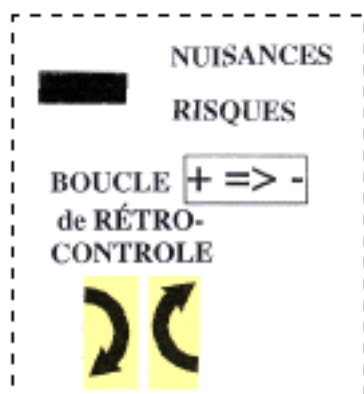


Figure 4. **Les difficultés de la sauvegarde du patrimoine (les acteurs et le système).**

En l'absence d'une **boucle de rétro-contrôle négatif, étatique**, il est impossible de limiter les effets d'auto-amplification mis en évidence dans les domaines précédents (figures 2 et 3).

Le "profit" éthique ne peut être "assuré" que par **une compensation économique de l'état**, directement, ou indirectement **par l'intermédiaire d'associations**.

